

CHARTE ETHIQUE DE L'ASSOCIATION LES UCG

L'ASSOCIATION DES UNIONS CHRÉTIENNES DE GENÈVE ACCOMPLIT SA MISSION :

EN SE BASANT SUR LES ACCORDS INTERNATIONAUX DE L'ONU SUIVANTS :

- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels (Pacte I) (1966/1976)
- Convention internationale des droits civils et politiques (Pacte II) (1966/1976)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965/1969)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (1979/1981)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984/1987)
- Convention des droits de l'enfant (1989/1990)
- Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990/2003)
- Convention sur les droits des personnes handicapées (2006/2008)

AU REGARD DES VALEURS SUIVANTES :

L'écoute, la solidarité, l'équité, l'éthique, la générosité, l'humilité, l'adaptabilité, la laïcité et la rigueur.

ET EN OBSERVANT LES PRINCIPES SUIVANT :

Humanisme : l'Être Humain est la valeur centrale inaliénable de toutes nos actions. Le respect de la personne humaine est primordial. La protection de l'enfant et son bien-être sont notre priorité.

Neutralité : l'association les UCG est apolitique et non-confessionnelle, notre action est impartiale et l'aide est déterminée par les seuls besoins. Elle est fournie équitablement et sans discrimination.

Indépendance: dans le respect des lois, l'association les UCG veille à s'affranchir de tout pouvoir, de toute influence et de toute ingérence dans ses actions.

Diversité: l'association les UCG s'engage à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et les peuples.

Démocratie et Participation : les valeurs démocratiques sont au cœur des processus des UCG. Chacun peut s'exprimer librement et égalitairement.

Autonomie et Responsabilisation : les actions des UCG visent l'autonomie et la responsabilisation de tous les acteurs, en valorisant les compétences et les ressources de chacun.

Développement Durable : l'association les UCG privilégie un système socio-économique respectueux de l'Être Humain et de la Nature, pour les générations présentes et à venir.

Transparence : L'association les UCG s'engage à communiquer une information globale, claire et cohérente sur l'ensemble de ses activités.

CES PRINCIPES SE TRADUISENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

EN MATIERE DE COMMUNICATION

- Communiquer de la manière la plus transparente possible avec ses différents partenaires et interlocuteurs.
- Proscrire toute tonalité dramatique dans ses présentations et messages et veiller à en contenir toute dimension émotionnelle.
- Respecter la protection des données de chacun

A l'EGARD DES BENEFICIAIRES

- Placer le bénéficiaire au centre des actions,
- Être dans le non-jugement, respecter les solutions du bénéficiaire,
- Respecter l'intimité de chacun et la sphère privée,
- Respecter la mission et l'axe d'intervention fixés par le lieu,
- Respecter les différentes législations en vigueur.

A L'EGARD DES PARTENAIRES

- Respecter les missions de chacun,
- S'engager à mettre en avant les collaborations,
- Respecter les engagements pris dans les contrats.

A L'EGARD DES DONATEURS

- Communiquer de manière transparente avec les mécènes
- Informer régulièrement du développement des projets
- Respecter les directives et conventions potentielles
- Conserver de manière confidentielle toute information relative à ses donateurs

A L'EGARD DES PROFESSIONNELS

- Offrir des conditions de travail favorables à un épanouissement personnel,
- Offrir aux professionnels des possibilités de formations continues en adéquation avec leur pratique et organiser des formations internes,
- Permettre aux professionnels d'échanger leurs expériences, leurs idées et leurs difficultés,
- Favoriser le développement de la solidarité entre professionnels,
- Placer les professionnels dans des situations de responsabilités dans le cadre de leurs activités,
- Être attentif aux remarques, demandes, sollicitations des professionnels,
- Protéger, soutenir et défendre les professionnels,
- Veiller à la santé des professionnels et à leur bien-être dans le cadre professionnel,

FORMER ET ENCADRER LE PERSONNEL EN SITUATION DE REINSERTION – IINSERTION OU FORMATION PROFESSIONNELLE

- Respecter le droit des bénéficiaires de mesures de refuser un accompagnement particulier,
- Respecter l'intimité de chacun ainsi que sa sphère privée,
- Effectuer un suivi sans distinction d'origine, de religion, de sexe, d'âge et de condition sociale,
- S'engager à respecter l'individu
- S'engager à agir avec humanité,
- Respecter la confidentialité